



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

25 septembre 2016

Oui au Conseil de la magistrature

(IVS).- L'article 65bis nouveau de la Constitution cantonale, instituant un Conseil de la magistrature, a été accepté en votation populaire par une majorité des votants, bulletins blancs et nuls compris 67.8 % de oui, 25.6 % de non, 5 % de bulletins blancs, 1.6 % de bulletins nuls).

Le Conseil d'Etat prend acte de la volonté du corps électoral de doter le canton du Valais d'une autorité indépendante de surveillance de la Justice. Celle-ci doit renforcer l'indépendance de la Justice vis-à-vis des Pouvoirs politiques et préserver la relation de confiance qui doit exister entre la population et la Justice.

Le Conseil d'Etat entreprendra sans délai les travaux préparatoires de la future loi sur le Conseil de la magistrature. Il confiera la rédaction d'un avant-projet à une commission extraparlamentaire composée de représentants de tous les milieux intéressés.

Personnes de contact :

Oskar Freysinger, chef du Département de la formation et de la sécurité,
027 606 40 05, oskar.freysinger@admin.vs.ch

Michel Perrin, chef du service juridique de la sécurité et de la justice,
027 606 50 55, michel.perrin@admin.vs.ch